

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 mars 2024**

L'an deux mille vingt-trois et le 29 mars à 18 H, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 25 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence d'Alexandra BUTEL, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 09
Nombre de suffrages exprimés : 10

Nombre de voix pour : 09*
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstentions : 0

Présents : Alexandra BUTEL, Jacqueline PUGET, Alain MANIVEL, Jean-Louis SERRES, Alain LAURENS, Jean-Marie PRAYER, Frédérique PRAL, Stéphane PATRAS, Jérémy SARRAZIN,

Excusés /Pouvoirs : Marie-Jo CAYOL (pouvoir à J. PUGET), Cécile LAPEYRE,

Absent : Marie-Paule ROGOU,

Secrétaire de séance : Alain LAURENS

Objet : Budget annexe Eau-Assainissement-STEP – approbation du Compte Administratif 2023 et affectation du résultat de fonctionnement

Le Compte administratif 2023 fait apparaître l'exécution suivante :

Section d'exploitation

Dépenses : 1 053 393 €
Recettes : 1 162 625 €

Section d'investissement

Dépenses : 1 029 204 €
Recettes : 1 190 757 €

	Résultats Exercice 2023	Résultats reportés
Fonctionnement	+ 52 227 €	+ 958 522 €
Investissement	+ 161 552 €	- 353 914 €

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est de : + 1 010 749 €

Le résultat de clôture de la section d'investissement est de + 49 652 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 73 715 €
En recettes pour un montant de : 315 730 €

La section d'investissement n'a pas de besoin à couvrir.

Il est proposé de capitaliser l'excédent de résultat de fonctionnement de 1 010 749 € au compte de recette investissement 1068 pour 300 000.00 € (remboursement du prêt relais) et d'affecter le solde au compte R002 (recette de fonctionnement)

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat,

*En l'absence du Maire, sortie conformément à l'article L2121-14, sous la présidence du 1^{er} Adjoint,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023
- **DECIDE** de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de 1 010 749.26 € comme suit :
 - R002 : 710 749.26 €
 - R1068 : 300 000.00 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le : 05.04.2024
Publié le : 05.04.2024
Affiché le : 05.04.2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Alexandra BUTEL





**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET ANNEXE « EAU, ASSAINISSEMENT ET STEP »
COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Sommaire :

I. La section d'exploitation

II. La section d'investissement

I. La section d'exploitation

a) Généralités

Le budget d'exploitation permet à notre collectivité d'assurer le quotidien du service.

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services de l'eau et de l'assainissement.

Ce « service public industriel et commercial » doit totalement s'équilibrer avec les redevances perçues sur l'usager.

Les recettes d'exploitation correspondent donc aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (vente d'eau aux abonnés, redevance assainissement, la Participation Assainissement Collectif et diverses redevances...).

Les recettes réelles d'exploitation 2023 représentent 1 162 625.21 € hors amortissements.

Les dépenses d'exploitation sont constituées par les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services (principalement le reversement à la SAUR des redevances d'assainissement perçues pour son compte) et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses d'exploitation 2023 sont de 1 053 393.17 €.

Le résultat de la section d'exploitation est de : + 52 227.02 €

Avec l'excédent 2022 le solde d'exécution est de 1 010 749.26 €.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	BP 2023	CA 2023	Recettes	BP 2023	CA 2023
Charges à caractère général	1 299 000	873 175	Ventes de produits, ...	1 116 000	1 140 591
Charges de personnel	94 000	0	Autres produits de gestion courante	27 000	22 034
Atténuations de					

produits	102 600	102 203			
Autres charges de gestion courante	200 000	0			
Charges financières (intérêts emprunts)	75 000	72 351			
Charges exceptionnelles	30 000	5664			
Dépenses imprévues	12 266				
Total dépenses réelles	1 812 866	1 053 393	Total recettes réelles	1 143 000	1 162 625
Opérations d'ordre de transfert entre sections	(023) 231 650 227 609	227 609	Opération d'ordre entre sections	170 604	170 604
Total général	2 272 125	1 281 002	Total général	1 313 604	1 333 229

- Sous-traitance générale baisse : l'épandage des boues n'a été réalisé que partiellement cette année ce qui explique la baisse de 57.97 %

- Etudes et recherches : une augmentation de 40 .71 % liée à l'assistance nécessaire au renouvellement de la DSP Assainissement au 1^{er} janvier 2024

-Electricité : la majoration du coût prévue est avérée, une augmentation d'environ 71.19 % est à noter sur ce poste de dépenses soit 182 390 €

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement du service de l'eau de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment d'études et de travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement, sur les captages et réservoirs. Le remboursement du capital de la dette.

- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, les emprunts.

Les recettes d'investissement sur l'exercice s'élèvent à 1 190 757 €.

Les dépenses sont de 1 029 204 €, opérations d'ordre (amortissements) comprises.

Les restes à réaliser sont de 73 716 € en dépenses et de 315 730 € en recettes.

Le résultat de la section d'investissement est excédentaire sur l'exercice de 161 552 €.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Immobilisations incorporelles Frais d'études	6 432	Immobilisations incorporelles	
Immobilisations corporelles Réseaux adduction d'eau	657 295	Subventions agence de l'eau, Etat, département	363 148
Remboursement d'emprunts	194 873		
Dépenses imprévues		Emprunt	600 000
Opérations d'ordre entre sections	170 604	Opérations d'ordre entre sections	227 609
Opérations patrimoniales			
Total général	1 029 204	Total général	1 190 757

c) Les réalisations de l'année 2023 :

Réalisation des travaux de mise en conformité définitive du captage de Mouchechat.

Fin des travaux des sources du Lac et de la sécurisation de la distribution d'eau potable et remise à niveau des ouvrages d'eau potable desservis par le captage des Combes.

La mise à jour des plans des réseaux et du schéma directeur d'alimentation en eau potable est en cours.

Le changement des compteurs d'eau a été poursuivi.

Les travaux d'assainissement prioritaires (Travaux de réseaux d'eaux usées / construction poste de refoulement / réhabilitation STEP Courtières / STEP de La Cluse) sont réalisés à 90 %

Etat de la Dette au 31/12/2023

Capital dû au 01/01/2023	Nouveaux Emprunts	Annuités cumulées 2023	Intérêts versés	Capital remboursé	Capital restant dû au 31/12/2023
2 461 811.21 €	600 000 €	267 225,02 €	72 351.46 €	194 873.56 €	2 866 937.65 €

Fait au Dévoluy, le 26 mars 2024

Le Maire,
Alexandra BUTEL



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 12
 Nombre de membres présents : 09
 Nombre de suffrages exprimés : 09
 VOTES :
 Pour : 09
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 25/03/2024

Présenté par (1) Le Maire,
 A LE DEVOLUY le 29/03/2024
 (1) Le Maire ;

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Conseil Municipal
 A LE DEVOLUY, le 29/03/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

BUTEL Alexandra	Conformément à l'article L 2121-16 du CGCT Ame le Maire n'a pas pris part au vote	
CAYOL Marie - Josée		Excusee Par J. PUGET
LAPEYRE Cécile		Excuse
LAURENS Alain		
MANIVEL Alain		
PATRAS Stéphane		
PRAL Frédérique		
PRAYER Jean Marie		
PUGET Jacqueline		
ROGOU Mairie-Paule		Absente
SARRAZIN Jérémy		
SERRES Jean-Louis		

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
 A , le

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...
 (2) L'assemblée délibérante étant : Le conseil Municipal.
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Le Devoluy le 05.04.2024

Le Maire

Alexandra BUTEL

